

MÉMO ADHÉSION 2024

POURQUOI ADHÉRER AU CECOGEB ?

1

JUSQU'À 915 € D'IMPÔTS EN MOINS PAR AN*

Cette réduction concerne les 2/3 des frais de comptabilité et des frais d'adhésion à un Organisme de Gestion Agréé.

* Valable pour les entreprises relevant du régime micro ayant opté pour le régime réel d'imposition :

- **BIC** : CA < 188 700 € pour les ventes
CA < 77 700 € pour les services
- **BA** : CA < 91 900 €
- **BNC** : CA < 77 700 €



2

UNE GARANTIE FISCALE grâce aux contrôles de cohérence et de vraisemblance, à l'EPS et à l'ECF.

3

UNE DISPENSE DE PÉNALITÉS est applicable pour les nouveaux adhérents qui rectifient d'eux-mêmes les erreurs ou omissions antérieures.

QUI ? Peut adhérer au Cecogeb

Toute **personne** ou **société** (artisans, commerçants, prestataires de services et professions libérales), soumise à l'**Impôt sur les Revenus (IR)** ou à l'**Impôt sur les Sociétés (IS)**, relevant des régimes suivants :

BIC

Bénéfices Industriels
ou Commerciaux

- ✓ EI, EURL, SARL de famille, SNC, SASU à l'IR, ...
- ✓ Loueurs Meublés Professionnels et Non Professionnels
- ✓ Producteurs d'énergie photovoltaïque (>3kwc)
- ✓ SCI Construction Vente

BNC

Bénéfices Non
Commerciaux

- ✓ Société commerciale : SCP, ...
- ✓ Société d'exercice libérale : SELARL, SELAFA, SELAS, SELCA, ...

BA

Bénéfices Agricoles

- ✓ EI
- ✓ SCEA
- ✓ EARL
- ✓ GAEC
- ✓ GFA

QUAND peut-on adhérer ?

- Entreprises soumises à l'Impôt sur les Revenus : dans les 5 mois à compter du début de l'exercice comptable ou dans les 5 mois du début de l'activité.
- Entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés : à tout moment de l'année fiscale.
- Entreprises sous le régime micro* (Micro-BIC, Micro-BA et Micro-BNC) : avant la fin de l'exercice, dans le cadre d'une première adhésion à un Organisme de Gestion Agréé.



* Qui ont dépassé au cours de l'exercice, le seuil du chiffre d'affaires du régime (BIC : 188 700 € pour les activités de vente et 77 700 € pour les activités de services ; BA : 91 900 € ; BNC : 77 700 €)

COMMENT ?

- Remplir le bulletin d'adhésion en ligne avec signature électronique : www.cecogeb.com
- Remplir le bulletin d'adhésion papier, téléchargeable sur notre site web www.cecogeb.com ou par mail à adhesions@cecogeb.fr

EXAMEN de Conformité Fiscale

- Vous souhaitez faire bénéficier de l'ECF à vos clients ?
Sous-traitez cette mission au [Cecogeb](#)
- Pour toute autre forme de [partenariat](#), veuillez nous contacter.

Nous contacter

21 rue Esmangard • CS 962036 • 33088 Bordeaux Cedex



www.cecogeb.com



adhesions@cecogeb.fr



05 57 14 27 10

Agrément n°1/01/330 du 1^{er} septembre 2023 - Numéro de SIRET : 316 331 396 000 69

